

Objet : MAPA 2019-CAA-006 Fourniture de poteaux d'arrêt de bus (Totems)

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du Conseil d'Agglomération en date du 05 janvier 2017 donnant délégation au Président, ou à défaut à son représentant concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 209 000 € HT et toute décision concernant les avenants – sauf ceux portant sur des augmentations supérieures à 5 % du montant initial des marchés d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT – lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté 2017-019 donnant délégation à Patrice BURDET pour les affaires traitant du transport de la Communauté d'Agglomération,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la Fourniture de poteaux d'arrêt de bus (Totems),

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché « MAPA 2019-CAA-006 Fourniture de poteaux d'arrêt de bus (Totems) » est confié à l'entreprise MDO – 11 Bis Avenue de Beauce – 28240 LA LOUPE (DQE = 65 069,00 € HT).

Article 2 : Le marché est un accord-cadre à émission de bons de commande sans minimum et avec un maximum de 110 000 € HT pour la durée totale du marché. Le marché est prévu pour une durée de 3 ans à compter de la notification du marché.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Mme la Directrice des Services et Mme la Trésorière Principale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20190701-AD_2019-095-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019

Publication : 08/07/2019

Fait à Albertville, le 01 juillet 2019

Le Conseiller délégué aux transports
Patrice BURDET

